

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 DECEMBRE 2023

DEL-2023-341

L'An deux mille vingt-trois, le sept décembre, à 13 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/11/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, BOUVARD, CALLET, CHASSAGNE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, HACQUIN, MATHIAN, OBERLI, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

M. HACQUIN - en visioconférence.

Mmes JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 12

Représentés par mandat : 2

Objet : NUMERIQUE - DEMANDES D'ADHESION AUX SERVICES DE MUTUALISATION NUMERIQUE COMMUNALE ET SCOLAIRE

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses actions en matière de transition numérique, le SYANE a mis en place les services mutualisés suivants :

- Achat mutualisé d'équipements et services numériques
- Accompagnement au numérique communal et scolaire
- Accompagnement à la sécurité informatique : Pack Cyber Premiers Pas

Ces services visent à répondre d'une part, aux enjeux des collectivités en matière de politique d'équipement numérique et de cybersécurité et d'autre part, au besoin d'accompagnement et de conseil souvent associé.

Pour rappel, les modalités financières de ces services, approuvées par délibérations du Comité syndical du 7 juillet 2022 et du 13 octobre 2022 sont :

Achat mutualisé d'équipements et services numériques

Type d'Adhérent	Montant de la contribution annuelle au service ACHAT MUTUALISÉ D'ÉQUIPEMENTS ET SERVICES NUMÉRIQUES
Commune	0,30 €/habitant ; Plancher de 150 € ; Plafond de 3.000 € Sur devis pour les communes > 15.000 habitants
EPCI	0,10 €/habitant + prise en charge du montant de la contribution communale si l'EPCI gère la compétence NUMÉRIQUE SCOLAIRE Pas de plancher ; Plafond de 3.000 € Sur devis pour les EPCI > 45.000 habitants

Service Numérique Communal et Scolaire

Type d'Adhérent	Montant de la contribution annuelle au service « ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE COMMUNALE ET SCOLAIRE »
Commune	0,30 €/habitant ; Sans plancher ; Plafond de 3.000 € Sur devis pour les communes > 15.000 habitants
EPCI	Prise en charge de l'EPCI des contributions communales pour lesquelles l'EPCI gère le NUMÉRIQUE SCOLAIRE Quotes-parts de répartitions à élaborer dans les cas de gestion partielle du NUMÉRIQUE SCOLAIRE par les EPCI

Service Cyber Premiers Pas

Type d'Adhérent	Montant de la contribution annuelle au service PACK CYBER PREMIER PAS
Commune	0,075 €/habitant ; Plancher de 87,50 € ; Plafond de 2.500 €
EPCI	0,025 €/habitant ; Pas de plancher ; Pas de plafond
Cotisation spécifique à l'usage et bénéfice de la subvention	
Cotisation spécifique à l'usage	7 % des montants achetés au titulaire de marchés publics fournisseurs des services.
Subvention SYANE / ANSSI	Déduction de la subvention SYANE / ANSSI à hauteur de 70 % des montants engagés TTC, dans un plafond de 1.300 € par collectivité, avec au moins deux solutions commandées parmi les quatre proposées.

Le nombre d'habitants pris en compte dans le calcul de la cotisation est celui des données de « Population légale - Population municipale » publiées par l'INSEE au premier janvier de l'année en cours.

Enfin, un membre du SYANE souhaitant bénéficier de ces services doit au préalable transférer au Syndicat la compétence « Contribution à la Transition Énergétique et Numérique ».

Les marchés publics pour la cybersécurité ont été attribués le 23 mars 2023. Les marchés publics pour le service d'achat mutualisé et l'accompagnement au numérique communal et scolaire ont été attribués tout récemment, le 12 octobre dernier.

Depuis, de nombreux échanges sont intervenus avec les communes et intercommunalités de Haute-Savoie. A date, c'est environ 40 collectivités qui ont souhaité une présentation du dispositif proposé. Les retours sont très positifs.

Parmi elles, des communes ont souhaité adhérer rapidement à tout ou partie des services numériques proposés par le SYANE et ont délibéré en ce sens. Le tableau suivant liste ces communes, avec pour chacune, les services auxquels elles ont souhaité adhérer, et le montant de la cotisation annuelle.




Collectivités	Services concernés				Cotisation annuelle
	Cyber Premiers Pas	Achat Mutualisé	Numérique Communale et Scolaire	Date de délibération de la collectivité	
MENTHON-SAINT-BERNARD		X	X	13/11/2023	1.130,40 €
FAUCIGNY		X	X	05/09/2023	387,60 €
MONT-SAXONNEX	X	X	X	27/09/2023	1.124,55 €
VALLEIRY	X	X	X	12/10/2023	3.312,23 €
ETERCY		X		30/11/2023	265,20 €
NANCY-SUR-CLUSES	X	X	X	21/11/2023	371,30 €
TANINGES	X			28/09/2023	257,18 €

Trois de ces communes n'avaient pas déjà transféré au SYANE la compétence « Contribution à la Transition Energétique et Numérique » et ont donc délibéré en ce sens pour pouvoir bénéficier des services numériques. Il s'agit des communes de VALLEIRY, MENTHON-SAINT-BERNARD et ETERCY. Le Comité syndical du SYANE s'est réuni le 7 décembre 2023 et s'est prononcé favorablement sur le transfert de compétence de ces communes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les adhésions des communes ci-dessus, pour les services numériques indiqués,
2. à autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

